

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 2 avril 2024 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mindy Giroux
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Steven Boulanger
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-04-055

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants: 9.3 Demande d'autorisation de circuler - Gran Fondo

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 5 mars 2024

3.2 - Séance extraordinaire du 13 mars 2024

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mars

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 104 600 \$ qui sera réalisé le 9 avril 2024

7.2 - Émission de billets - refinancement du règlement d'emprunt numéro 2008-12

7.3 - Dépôt des états financiers 2023

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

9.1 - Niveleuse - Entretien et réparation

9.2 - Achat d'une camionnette de type "pick-up"

9.3 - Demande d'autorisation de circuler - Gran Fondo

- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 10.1** - Validation d'exactitude du débitmètre à l'eau potable
 - 10.2** - Apport financier supplémentaire aux stations de lavage du lac Mégantic et du lac aux Araignées
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 13 - LOISIRS-CULTURE**
 - 13.1** - Entente intermunicipale relative au Centre sportif Mégantic et à la Station touristique hivernale
 - 13.2** - Camping municipal - Achat d'un défibrillateur cardiaque
 - 13.3** - Maison culturelle Laurier-Gauthier - Travaux de sablage et vernissage
- 14 - FINANCES**
 - 14.1** - Comptes à payer
 - 14.2** - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES**
- 16 - VARIA**
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS**
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-04-056

3.1 - Séance ordinaire du 5 mars 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 5 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-057

3.2 - Séance extraordinaire du 13 mars 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 13 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

Mme Fredette confirme que la Municipalité ne transférera pas de dossier pour la vente pour non-paiement de taxes à la MRC du Granit. Tous les arrérages de 2022 ont été payés.

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mars

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 20 mars dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Un commentaire est adressé à propos de l'assemblée générale annuelle de la caisse Desjardins qui se tient en visioconférence et non en présentiel.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2024 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-04-058

7.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 104 600 \$ qui sera réalisé le 9 avril 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Piopolis souhaite emprunter par billets pour un montant total de 104 600 \$ qui sera réalisé le 9 avril 2024, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2008-12 | 78 100 \$ |
| 2008-12 | 26 500 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2008-12, la Municipalité de Piopolis souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
les billets seront datés du 9 avril 2024 ;

- a. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 avril et le 9 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|-----------|-------------------|
| 2025. | 8 400 \$ | |
| 2026. | 8 800 \$ | |
| 2027. | 9 200 \$ | |
| 2028. | 9 800 \$ | |
| 2029. | 10 200 \$ | (à payer en 2029) |
| 2029. | 58 200 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2008-12 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 - Émission de billets - refinancement du règlement d'emprunt numéro 2008-12

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente de billets, datée du 9 avril 2024, au montant de 104 600\$;

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1-FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|-----------|-----------|------|
| 8 400\$ | 4,95000% | 2025 |
| 8 800\$ | 4,80000% | 2026 |
| 9 200\$ | 4,65000% | 2027 |
| 9 800\$ | 4,60000% | 2028 |
| 68 400 \$ | 4,55000 % | 2029 |

Prix : 98,02600 Coût réel : 5,11900 %

2—CAISSE DESJARDINS DE LAC - MEGANTIC LE GRANIT

| | | |
|----------|-----------|------|
| 8 400 \$ | 5,18000% | 2025 |
| 8 800\$ | 5,18000% | 2026 |
| 9 200\$ | 5,18000% | 2027 |
| 9 800\$ | 5,18000% | 2028 |
| 68 400\$ | 5,18000 % | 2029 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,18000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Piopolis accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 avril 2024 au montant de 104 600\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-12. Ces billets sont émis au prix de 98,02600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-060

7.3 - Dépôt des états financiers 2023

ATTENDU QUE le Code municipal prescrit de produire un rapport financier pour chaque année calendaire ;

ATTENDU QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et la directrice générale et greffière-trésorière ont préparé et vérifié les états et rapports financiers de la Municipalité de Piopolis pour l'année 2023 ;

ATTENDU QU'un avis public du dépôt du rapport financier de la Municipalité a été donné à cet effet le 27 mars 2024 ;

ATTENDU QUE Mme Kathy Paré, comptable agréée, a présenté un rapport au conseil et que chaque membre du Conseil en a reçu une copie lors de l'atelier de travail du 26 mars 2024 ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Mindy Giroux,
Et résolu,

QUE le rapport financier préparé et vérifié pour l'année 2023 soit déposé et approuvé tel que présenté.

QU'une copie de ce document soit transmise au ministère des Affaires municipales conformément aux exigences du code municipal en cette matière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

2024-04-061

9.1 - Niveleuse - Entretien et réparation

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

QUE la Municipalité retient l'offre de service de Mécanique Turmel, au montant de 35 769 \$ plus taxes applicables pour le "buschinage" et la main-d'œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-062 9.2 - Achat d'une camionnette de type "pick-up"

ATTENDU les besoins de la Municipalité de remplacer la camionnette de type « pick-up » Chevrolet Silverado 2017 principalement utilisée par le service de la voirie et des travaux publics ;

ATTENDU QU'une dépense maximum de 75 000\$ a été prévue au programme triennal des immobilisations 2024 pour l'acquisition d'une nouvelle camionnette ;

ATTENDU les recommandations du comité administratif d'acheter un véhicule usagé ayant un bas kilométrage (moins de trente mille kilomètres) ;

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

DE retenir la soumission de FR Dallaire au montant de 61 606.51 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'une camionnette de type « pick-up » de marque et modèle Silverado 1500 RST 2022 (# d'inventaire 221506A) ;

QUE cette dépense inclue le support arrière, un antirouille et des housses pour les sièges avant ;

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursée sur une période de 5 ans.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-063 9.3 - Demande d'autorisation de circuler - Gran Fondo

ATTENDU QUE l'événement cycliste le Gran Fondo aura lieu le 17 août 2024;

ATTENDU QUE l'organisation circulera sur le territoire de Piopolis ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE la Municipalité accorde à l'organisation du Gran Fondo l'autorisation de circuler sur le territoire de Piopolis ;

QUE la Municipalité informera la direction générale du ministère des Transports et de la Mobilité durable qu'elle n'a aucune objection à la tenue de cette activité le 17 août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2024-04-064

10.1 - Validation d'exactitude du débitmètre à l'eau potable

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir les données de la validation sur 24 heures du compteur d'eau mécanique à l'eau distribuée ;

ATTENDU QUE ces données du débitmètre sont essentielles pour la préparation du rapport annuel sur l'eau potable à produire pour le ministère de l'Environnement ;

ATTENDU l'offre de service reçue d'Avizo Experts-Conseils ;

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE la municipalité retient les services d'Avizo Experts-Conseils pour la validation sur 24 heures du compteur d'eau mécanique à l'eau distribuée ;

QUE le montant de 2 325 \$ plus taxes applicables soit payé à même le poste # 02-412-01-521 (Entretien nouveau réseau aqueduc).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-065

10.2 - Apport financier supplémentaire aux stations de lavage du lac Mégantic et du lac aux Araignées

ATTENDU QUE la protection des lac Mégantic et aux Araignées est une priorité pour les quatre municipalités riveraines soit Frontenac, Lac-Mégantic, Marston et Piopolis ;

ATTENDU QUE les lacs et cours d'eau représentent une richesse collective à protéger ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables de prendre toutes les mesures possibles afin de contribuer à la préservation de la qualité des lacs et cours d'eau ;

ATTENDU QUE suite à des problèmes avec le fournisseur de services informatiques et d'opérations des bornes aux stations de lavage, les municipalités riveraines n'auront pas de revenus d'opération pour 2024 ;

ATTENDU QU'après l'analyse des coûts prévisible générés par les stations de lavages, un déficit d'opération est à prévoir pour l'année 2024 ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QU'un apport financier supplémentaire, de chaque Municipalité riveraine, est nécessaire pour la continuité du projet de protection du lac Mégantic et du lac aux Araignées ;

QUE l'apport pour la Municipalité de Piopolis soit d'un montant maximum de 15 000\$ pour 2024 payé à même les surplus non affectés ;

QUE l'apport financier soit en deux (2) versements ;

QUE le premier versement soit pour une somme de 7 500\$ et qu'il soit payable en

mai 2024 ;

QUE la date et le montant du second versement soit confirmé par la Municipalité de Piopolis vers la fin de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS-CULTURE

2024-04-066

13.1 - Entente intermunicipale relative au Centre sportif Mégantic et à la Station touristique hivernale

ATTENDU QUE les parties ont signé une entente intermunicipale relativement à l'utilisation du Centre sportif Mégantic et de la Station touristique hivernale Baie-des-Sables.

ATTENDU QUE cette entente se terminait le 30 juin 2022 et que les parties ont convenu de la prolonger jusqu'au 30 avril 2024.

ATTENDU QUE Lac-Mégantic a entrepris une démarche de concertation au cours de l'année 2023 et qu'un mode de répartition concerté a été déterminé par les municipalités.

ATTENDU QUE les parties souhaitent avoir une approche régionale et inclusive relativement à l'accès au Centre sportif Mégantic et à la Station touristique hivernale Baie-des-Sables.

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'utilisation des infrastructures en loisirs.

ATTENDU QUE la présente entente a pour but de permettre aux résidents de la municipalité de bénéficier du tarif résident prévu au règlement de la Ville de Lac-Mégantic et ce, pour le Centre sportif et la Station touristique hivernale.

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer pour et nom de la municipalité, l'entente relative au Centre Sportif Mégantic et la station hivernale au coût de 27 915 \$, montant indexé aux deux années subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-067

13.2 - Camping municipal - Achat d'un défibrillateur cardiaque

ATTENDU QUE l'accès rapide à un défibrillateur peut contribuer à sauver des vies.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

DE retenir la soumission de Formation secours GPAM pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque.

QUE cette dépense au montant de 1937 \$ plus les taxes applicables et l'installation soit payée à même le poste budgétaire 02-701-90-527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-068 13.3 - Maison culturelle Laurier-Gauthier - Travaux de sablage et vernissage

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

DE retenir l'offre de service de Plancher Réjean Morin au montant de 3 500 \$ pour le sablage et le vernissage du rez-de-chaussée de la Maison culturelle Laurier-Gauthier.

QUE cette dépense soit payée à même le poste budgétaire 02-707-52-522 - Entretien et réparation Maison culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2024-04-069 14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de mars 2024 est déposée aux membres du Conseil.

2024-04-070 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseillère # 1 Mme Mindy Giroux

Plan de développement, Plan Vert et journal Les Échos de Pio
Comités et représentations : Réseau Biblio de l'Estrie

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette

Mairesse suppléante, administration générale
Comités et représentations : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Association pour la protection du lac Mégantic (APLM), Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP) ;

Conseiller # 3 M. Steven Boulanger

Transports et gestion des actifs
Comités : Association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

Conseillère # 4 Mme Catherine Demange

Dossiers : Ententes intermunicipales et projets de signature régionale
Comités et représentations : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Trans-Auto-
nomie (Transport adapté et collectif)

Conseillère # 5 Mme Sarah Carrier

Camping municipal, Halte des Zouaves
Comités :

Conseillère # 6 Mme Paule Rochette

Dossier : Environnement
Comités : Comité développement local de Piopolis, Plan vert, Cœurs Villageois

Maire M. Peter Manning

Gestion des actifs, Sécurité publique (sécurité incendie et plan de mesure d'ur-
gence), administration générale
Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environne-
ment Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Récupération des lunettes distribuées pour l'éclipse solaire
- Tarification des stations de lavage des embarcations nautiques

2024-04-071

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
& greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente
que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le con-
seil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équi-
vaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'ar-
ticle 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de avril 2024

| | Fournisseurs | Description | Montant à payé |
|------|---------------------------------|--|---|
| 120 | ADMQ - Colloque de Zone | Journée de formation 16 mai 2024 - Les mesures d'urgences | 28,74 \$ <u>28,74 \$</u> |
| 931 | Avantis Coopérative | Pieux de poteau 4"x4"x24" Porte d'acier simple - MLG Bouche-porte, vis, ruban masquer - MLG Boulon, pinceaux, vis à bois, épinette - Camping Scie onglet coulissante 12" - Outillage parcs | 82,69 \$ 663,81 \$ 88,23 \$ 226,39 \$ <u>574,84 \$</u> 1 635,96 \$ |
| 594 | Cherbourg | Essuie-tout, papier hygienique - Produit ménager Édific Retour gant nitrile large | 1 540,72 \$ <u>(27,64) \$</u> 1 513,08 \$ |
| 267 | Centre du Camion (Amiante) inc. | Remp huile + filtre transmis hoses du cooler transmissio | <u>2 672,71 \$</u> 2 672,71 \$ |
| 1218 | DHC Avocats | Solution Orbillity Canada - litige contractuel | <u>9 604,15 \$</u> 9 604,15 \$ |
| 184 | Enseignes Bouffard | Enseignes Paneaux Vitesse Nautique réfléchissant | <u>1 343,92 \$</u> 1 343,92 \$ |
| 981 | Entrepot Plancher Design | Peinture plancher - Toilette garage - halte - stat marina Corrostop, alkyde uréthane lustré - Camping | 97,68 \$ <u>189,70 \$</u> 287,38 \$ |
| 1230 | Enviro ML inc | Vaccum et machine eau - Eaux usées | <u>1 342,62 \$</u> 1 342,62 \$ |
| 1226 | Escouade Canine MRC 2017 | Frais admin avril - mai - juin 2024 | <u>361,58 \$</u> 361,58 \$ |
| 1324 | Excavation Grenier | Creusé tranché + transport surplus de terre - Camping | <u>488,64 \$</u> 488,64 \$ |
| 1189 | GSC Communication | Facturation contrat de service 3/3 | <u>476,47 \$</u> 476,47 \$ |
| 1271 | Lunik Intelligence Technologie | Écran portable - garage Changer écran portable garage RMM Base 1M Accès Contrôle à distance sécurisé Configurer le traducteur sur portable - admin | 351,82 \$ 131,94 \$ 21,85 \$ <u>52,32 \$</u> 557,93 \$ |
| 1096 | Marché ami | Essence camionnette - 05-04-2024 Lysol, Hertel - Fourniture garage Essence camionnette - 22-04-2024 | 123,84 \$ 19,16 \$ <u>90,14 \$</u> 233,14 \$ |
| 1205 | Marie-Christine Picard | Rencontre Station de lavage - avril 2024 | <u>1 233,11 \$</u> 1 233,11 \$ |
| 1153 | Mécanique F.Turmel 2020 inc. | Remplacer le seal de roue arrière 2e gauche - Niveleuse Fuite prestone sur moteur + fourn matériel Niveleuse Seal de roue avant gauche et droit - Niveleuse | 3 758,23 \$ 1 943,76 \$ <u>5 575,95 \$</u> 11 277,94 \$ |
| 1099 | M'La Créativité | Échos de Piopolis Édition printemps 2024 | <u>873,81 \$</u> 873,81 \$ |
| 89 | Ministre des Finances du Québec | Bail lots Greve mun. 2024-2025 | <u>87,38 \$</u> 87,38 \$ |
| 1374 | Moreau Archites | Étude d'avant projet - faisabilité camping | <u>9 772,88 \$</u> 9 772,88 \$ |

| | | | |
|------|-------------------------------|--|---|
| 348 | Municipalité de Frontenac | Araignée de bateaux pour le lac araignées | 3 032,69 \$ <u>3 032,69 \$</u> |
| 1224 | Nixo | Conception / analyse préliminaire - Batiment Camping | 800,81 \$ <u>800,81 \$</u> |
| 1215 | Numérique | Ajust et configuration portable camping + licence microsoft | 648,58 \$ <u>648,58 \$</u> |
| 111 | Pièces d'autos L.Veilleux inc | Peinture pour équipement de déneigement | 587,92 \$ <u>587,92 \$</u> |
| 190 | Raymond Chabot Grant Thornton | Mandat spécial reddition compte - PRABAM | 1 833,84 \$ <u>1 833,84 \$</u> |
| 37 | Ressorts Robert | Prestone 50/50 longue durée - Inter 2006 Huile spiraqx S4 semi-synt - backo Urée - Inter 2020 Clé combinée 3/4 Chaine teflon, shaft, bearing - petit tracteur Filtre - Eaux usées | 112,30 \$ 187,37 \$ 149,36 \$ 16,82 \$ 1 257,90 \$ 204,02 \$ <u>1 927,77 \$</u> |
| 1085 | Soudure et Usinage M.C. Inc. | Changer plaque ronde ne sont percées - Tracteur gazon | 626,23 \$ <u>626,23 \$</u> |
| 1077 | Vitrine Virtuelle | Conception site web Camping / Location mensuel | 86,23 \$ <u>86,23 \$</u> |
| 1037 | Xerox | Copies tirées du 26 fév au 26 mars 2024 | 115,63 \$ <u>115,63 \$</u> |

Grand total des dépenses à faire approuver 53 451,14 \$

Payable sur réception

| | | | |
|------|------------------------|--|-----------------------------------|
| 1372 | Navi-Secur | Ballon marqueur - Couleur orange 12x - Protection du lac | 1 923,53 \$ |
| 242 | Plastiques Anchor | Flotteur T-200 moussé 12x- Protection du lac | 1 463,54 \$ |
| 864 | Formation Secours GPAM | Camping municipal - Achat d'un défibrillateur cardiaque | 2 227,07 \$ <u>3 387,07 \$</u> |

Grand total des dépenses 56 838,21 \$

Liste des dépenses récurrentes pour le mois d'avril 2024

| Fournisseurs | Description | Montant payé |
|------------------------------|--|--|
| Receveur Général du Canada | Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001 | 3 393,96 \$ 3 393,96 \$ |
| Ministre du Revenu du Québec | Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001 | 8 875,72 \$ 8 875,72 \$ |
| ACCEO Solutions Inc | Sauvegarde en ligne - avril 2024 | 51,68 \$ 51,68 \$ |
| AIM Recyclage Lac-Mégantic | Matériaux secs 03 avril 2024 Matériaux secs 10 - 12 avril 2024 Matériaux secs 15-19 avril 2024 Matériaux secs 23-25 avril 2024 | 86,23 \$ 303,53 \$ 172,46 \$ 172,46 \$ 734,68 \$ |
| Bell | Internet de la Halte avril 2024 | 110,38 \$ 110,38 \$ |
| Bell mobilité | Cellulaires maire + Station de pompage + Camping | 204,04 \$ 204,04 \$ |
| Marina Piopolis | Contrat de location 2024 - Camping | 400,00 \$ 400,00 \$ |
| Cogeco | Internet + ligne téléphone - Camping Internet bureau + ligne ascenseur (avril) Ligne téléphonique + internet MLG (avril) Internet garage + téléphone (avril) Internet Quai - (avril) | 179,78 \$ 253,69 \$ 112,11 \$ 106,82 \$ 109,17 \$ 761,57 \$ |
| Eurofins Environex | Échant. 7519530-9532-7606149 Eau potable Échantillon 7519533 - 7519534 Eaux usées | 156,95 \$ 387,47 \$ 544,42 \$ |
| Focus | Frais mensuel du mois avril | 203,50 \$ 203,50 \$ |
| Harnois Énergies | Diesel 2 234,3000L a 1,6035 garage 03-04-2024 Mazout 574,7000 a 1,2900L garage 03-04-2024 Mazout 470,8000 a 1,2900 MLG 03-04-2024 | 4 119,21 \$ 852,38 \$ 698,28 \$ 5 669,87 \$ |
| Hydro Québec | Électricité du 2024-01-23 au 2024-03-30 Garage Électricité du 2024-03-01 au 2024-03-31 Éclairage publi Électricité du 2024-03-07 au 2024-04-06 -Syst chauffage | 521,75 \$ 267,02 \$ 558,14 \$ |
| Visa | Achats mars 2024 | 360,40 \$ 360,40 \$ |
| Xerox | Location photocopieur 36/60 | 178,00 \$ 178,00 \$ |
| | Grand total des dépenses récurrentes | 22 110,36 \$ |

Factures payées au cours du mois mars 2023

| | | |
|----------------|--|---------------------|
| Administration | Café | 59,98 \$ |
| | Fournitures bureau administratif | 8,99 \$ |
| | Versement REER | 718,64 \$ |
| | Cellulaire 19 mars au 18 avril 2024 | 55,00 \$ |
| | | 842,61 \$ |
| | Grand total des dépenses payées au cour du mois | 22 952,97 \$ |